Image not found or type unknown

Contrat CDI pour une association qui en crée une 2ème

Par **zazou75**, le **29/01/2013** à **14:20**

J'ai été embauchée en CDI par une association qui en a créé une deuxième dans les mêmes locaux pour laquelle on me contraint à travailler sans autre forme de procès ni discussion : pas de changement de contrat de travail, le nom de la deuxième assoc ne paraît nulle part et nulle compensation pour le travail fourni pour cette deuxième association. Est-ce légal ? Merci.

Par **P.M.**, le **29/01/2013** à **17:08**

Bonjour,
Cela paraît anormal sans votre accord...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés